



# Procédure de réintégration

Bonjour,

Voici la démarche à suivre pour ton retour en classe. Il est de ta responsabilité de collaborer et de t'engager à respecter ces règles pour éviter d'autres conséquences négatives. Tu es le premier responsable de ta réintégration en classe.

Le moment de retrait que tu vis présentement te permet de réfléchir sur ce qui s'est passé et sur ce qui t'a mené au retrait de ton cours. Ce retrait est utilisé par tes enseignants lorsque tu refuses de collaborer en classe en ne respectant pas les règles établies pour permettre un enseignement de qualité et un bon climat de classe.

Pour être réintégré, tu dois **demandeur à tes parents de laisser un message sur la boîte vocale de l'école au 418 669-6000 poste 5035** pour nous prouver que tu les as informés de ton retrait d'un cours. Ton parent doit laisser son nom, ton nom et le lien de parenté.

*Exemple :* « Je suis Marc Tremblay, père de Marie Tremblay et je vous confirme avoir été informé par ma fille qu'elle a été retirée de son cours de français. »

L'appel peut être fait à toute heure, mais **avant 7 h 30 le lendemain du retrait**. Si nous n'avons pas eu le message, tu ne pourras pas réintégrer ton cours.

*N.B.* Il est de ta responsabilité de t'informer auprès d'un camarade ou de ton enseignant sur ce qui a été fait en classe lors de ton absence.

## **À l'intention des parents**

Pour plus d'information ou de détails sur le retrait de votre enfant, vous pouvez contacter l'intervenant-conseil. Le retrait, bien que non souhaitable, permet d'établir des limites en classe et ainsi permettre à tous de bénéficier d'un enseignement de qualité.

*Le service d'encadrement de l'école Curé-Hébert*

*« L'élève au cœur de sa réussite. »*